



**sccuq**  
SYNDICAT DES CHARGÉES  
ET CHARGÉS DE COURS  
DE L'UQAM

*JOURNAL SCCUQ*  
**@ACTUALITÉS**  
janvier 2013 - numéro 19

**SPÉCIAL SOMMET**

- 04** QUEL SOMMET LES PERSONNES CHARGÉES DE COURS POURRAIENT-ELLES ATTEINDRE?
- 10** LE SCCUQ ET LE PROJET DE LOI C-377
- 11** ÉTAT DU MICHIGAN : UN REFLET DE LA SITUATION SYNDICALE?
- 12** MEMBRES ÉLUS AUX COMITÉS DE REPRÉSENTATION - LA RECONNAISSANCE DE NOTRE PARITÉ D'EXPERTISE
- 13** NOUVELLES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
- 15** FÊTE DE NOËL DU SCCUQ
- 16** CAPSULES D'INFORMATION SUR LA CONVENTION COLLECTIVE
- 18** DONS DE SOLIDARITÉ - ANNÉE 2012

## SOMMAIRE

- 02 MOT DU PRÉSIDENT
- 03 EN MARGE DU SOMMET
- 04 QUEL SOMMET LES PERSONNES CHARGÉES DE COURS POURRAIENT-ELLES ATTEINDRE?
- 08 LES CHARGÉES DE COURS, EXCELLENTS ENSEIGNANTS
- 10 LE SCCUQ ET LE PROJET DE LOI C-377
- 11 ÉTAT DU MICHIGAN : UN REFLET DE LA SITUATION SYNDICALE?
- 12 MEMBRES ÉLUS AUX COMITÉS DE REPRÉSENTATION - LA RECONNAISSANCE DE NOTRE PARITÉ D'EXPERTISE
- 13 NOUVELLES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
- 15 FÊTE DE NOËL DU SCCUQ
- 16 CAPSULES D'INFORMATION SUR LA CONVENTION COLLECTIVE
- 18 DONS DE SOLIDARITÉ - ANNÉE 2012

RÉDACTRICE EN CHEF, DIRECTION ARTISTIQUE  
MARJOLAINE BÉLAND  
VICE-PRÉSIDENTE À L'INFORMATION

MONTAGE ET RÉVISION D'ÉPREUVE  
VIOLAINE GASSE

COLLABORATION AUX TEXTES  
MARIE-CLAUDE AUDET, MARIE-PIERRE BOUCHER,  
MARIE BOUVIER, JAWAHER CHOUROU, BERNARD  
DANSEREAU, DANIELLE DOUCET, ROBERT DROUIN,  
ZAKARIA EL-MRABET, KARINE LAMOUREUX, NATHALIE  
MIGLIOLI, GINETTE PRÉVOST, LOUISE SAMSON

INFOGRAPHIE, IDENTITÉ VISUELLE  
SIRROCO COMMUNICATION

IMPRESSION  
REPRO-UQAM

SCCUQ  
ADRESSE CIVIQUE  
1255, RUE ST-DENIS  
LOCAL A-R540  
MONTREAL (QUÉBEC)  
H2X 3R9

ADRESSE POSTALE  
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE  
MONTREAL (QUÉBEC)  
H3C 3P8

TÉL. : 514 987-3495  
TÉLÉC. : 514 987-8475

HTTP://WWW.SCCUQ.UQAM.CA  
ADRESSE ÉLECTRONIQUE: SCCUQ@UQAM.CA

PAGE COUVERTURE :  
PHOTO : MARJOLAINE BÉLAND

## MOT DU PRÉSIDENT

# POUR UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DES PERSONNES CHARGÉES DE COURS

Le combat que nous menons depuis la création de notre Syndicat pour la reconnaissance des chargées et chargés de cours dans les universités doit être porté à un autre niveau. La méconnaissance de notre rôle et de notre contribution plurielle au sein de notre Université est criante auprès du ministère et du grand public. Il est révolu le temps où les chargés de cours ne venaient que donner sporadiquement un cours pour répondre à un besoin spécifique. La corrélation entre la qualité de l'enseignement et le nombre de chargés de cours au premier cycle ne tient plus la route. Notre corps d'enseignants s'implique dans les différentes sphères académiques de l'UQAM; en plus d'assumer une part importante dans la formation au premier cycle, notre contribution à la collectivité à l'interne est indéniable. Nombreuses sont les personnes chargées de cours qui font de la recherche ou de la création à titre individuel ou dans des groupes de recherches subventionnés.

Les quatre thèmes traités lors des journées préparatoires au Sommet sur l'enseignement supérieur nous ont interpellés à différents niveaux. Nous nous sommes positionnés spécifiquement sur les thèmes de la *qualité de l'enseignement* et de la *contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec*. Nous nous étions déjà prononcés sur l'accessibilité aux études postsecondaires lors de la grève étudiante. Notre position par rapport au financement des universités est arrêtée. Oui, les universités manquent d'argent pour accomplir leur mission, et l'UQAM vient en tête de liste.

À la veille de ce Sommet sur l'enseignement supérieur, nous réclamons une réelle reconnaissance des personnes chargées de cours au sein des universités. Nous demandons au ministère de réviser ses normes d'espace dans les universités afin de nous attribuer un nombre décent de locaux pour encadrer nos étudiantes et nos étudiants. Nous demandons au ministère d'intervenir auprès des organismes subventionnaires pour permettre aux personnes chargées de cours d'avoir un accès équitable aux subventions de recherche. Nous ne sommes pas une solution bon marché aux contraintes budgétaires du gouvernement et des universités, mais des enseignantes et des enseignants, à part entière, qui contribuent à la création et à la transmission du savoir dans notre société.

Guidé par des contraintes budgétaires, et ce, à quatre mois de la fin de l'année financière, le ministre l'Enseignement supérieur a annoncé au début du mois de décembre 2012 que les universités devront faire des compressions budgétaires de 124 millions \$. L'UQAM doit à elle seule faire des compressions de 12,4 millions \$. Les personnes chargées de cours de l'UQAM dénoncent cette décision unilatérale qui contraint notre institution à assumer des déficits supplémentaires, et qui met en cause le plan de retour à l'équilibre de l'UQAM. À court et à moyen terme, cette décision risque de mettre en péril les conditions de travail de tous les corps d'emploi à l'UQAM dont celles des chargées et chargés de cours.

Zakaria EL-Mrabet  
Président

## EN MARGE DU SOMMET

Notre message intitulé « UN SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SANS LA PRÉSENCE DES PERSONNES CHARGÉES DE COURS? », envoyé le 27 novembre dernier, faisait état de notre indignation : nos représentants n'étaient pas invités à la table des partenaires lors de la tenue de la première rencontre thématique préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur.

La situation était ironique. Comment peut-on parler de « Qualité de l'enseignement supérieur », thème de cette première rencontre, sans inviter celles et ceux qui dispensent la moitié des cours au 1<sup>er</sup> cycle dans la majorité des universités québécoises? Allions-nous faire les frais de l'équation qui circule trop souvent, soit « chargés de cours = enseignement de piètre qualité »?

D'autant plus que le 25 octobre, lors d'une rencontre organisée par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, quelques conférenciers et participants continuaient à propager l'idée voulant que la qualité de l'enseignement passe par l'augmentation du nombre de professeurs.

Nous n'étions pas invités comme partenaires officiels, mais ce n'était pas une raison pour nous taire. Toutes nos plateformes ont été utilisées afin de véhiculer notre message :

Les personnes chargées de cours :

- s'investissent dans la recherche;
- sont reconnues pour leur création;
- participent aux débats publics;
- ont contribué à la diplomation de centaines de milliers d'étudiantes et étudiants au Québec.

### Nos actions

Du 22 au 26 novembre, nous avons fait plusieurs actions pour nous faire entendre :

- Nous avons invité nos membres à réagir sur le site officiel du Sommet et sur la page Facebook « Préparons le Sommet » du MESRST.
- Nous avons publié des encarts dans le journal Le Devoir, des éditions du 29 et 30 novembre.
- Le 26 novembre, nous avons signé une déclaration commune (voir encadré à la page 9) avec neuf autres syndicats d'enseignantes et enseignants universitaires. Cette déclaration fut publiée sur la page Facebook « Préparons le Sommet ».
- Nous avons lancé une pétition en ligne.
- Parallèlement, nous utilisons Twitter pour sensibiliser les gens à notre réalité.

Ces actions ont porté ses fruits : notre pétition a été signée par 500 personnes, et bien que la majorité soit des membres du SCCUQ, plusieurs personnes chargées de cours d'autres universités se sont jointes à la liste des signataires. Nous tenons d'ailleurs à souligner l'appel lancé par les différents syndicats de chargés de cours québécois, un bel exemple de mobilisation et de solidarité.

L'appel aux contributions sur la page Facebook du Sommet a aussi eu son impact; plusieurs membres du SCCUQ y ont répondu, et ont même été cités lors de la synthèse de Léo Bureau-Blouin à l'ouverture de la première rencontre thématique (les documents sont disponibles sur le site du SOMMET). Aussi, les médias ont réalisé des reportages, entrevues et articles relayant nos revendications. Finalement nos représentants FNEEQ ont obtenu trois sièges dont deux avec droit de parole pour les autres rencontres.

### Et maintenant

L'Exécutif a fait un bilan détaillé de ces actions lors de l'assemblée générale du 10 décembre dernier. Les membres ont voté une résolution demandant la tenue d'une consultation auprès de nos membres, suivie d'une assemblée générale spéciale. Au moment d'écrire ces lignes, vous avez déjà reçu l'avis de convocation; nous avons choisi de consacrer la journée entière du 31 janvier à ces activités, qui, nous le souhaitons, mèneront à déterminer les dernières actions à entreprendre en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur qui aura lieu les 25 et 26 février prochain.

D'ici là, nous vous proposons, en guise de préparation, la lecture des textes de ce numéro de façon à alimenter votre réflexion.

Le texte de Marie-Pierre Boucher fait état des enjeux des chargées et chargés de cours dans le contexte universitaire actuel. Elle nous rappelle aussi les préoccupations des chargés de cours lors des états généraux sur l'éducation en 1995 : un thème était alors prédominant, celui de la précarité. Francis Lagacé, retraité du SCCUQ et 2<sup>e</sup> vice-président au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) a bien voulu partager ses réflexions sur le sujet, qui reste actuel.

Bernard Dansereau, retraité du SCCUQ et spécialiste de l'histoire syndicale, nous explique les attaques que subissent les syndicats hors de nos frontières, particulièrement dans l'État du Michigan. Les syndicats sont aussi malmenés à l'intérieur de nos frontières par la loi « Mammouth » C-377; Marie Bouvier nous en expliquera les impacts pour les syndicats. Enfin, Ginette Prévost nous rappelle l'importance de participer à la vie syndicale au sein d'organisations comme la nôtre.

J'aimerais souligner l'apport de Marie-Pierre Boucher, qui s'est adjointe à l'équipe de rédaction. Nous la remercions, ainsi que Bernard Dansereau, qui a rompu sa retraite le temps d'une collaboration, et Francis Lagacé qui a eu l'amabilité de permettre la reproduction d'un des textes de son blogue personnel. Merci aussi à tous nos collaborateurs habituels. Bonne lecture!

*Marjolaine Béland*  
*Vice-présidente à l'information*



# QUEL SOMMET LES PERSONNES CHARGÉES DE COURS POURRAIENT-ELLES ATTEINDRE?

**En tant que professionnel-les de l'enseignement, nous jouissons d'un point de vue privilégié sur l'enseignement supérieur. Mais encore faudrait-il que cette position puisse être formulée, puis diffusée et entendue. Entre-temps, je vous propose un tour d'horizon des enjeux liés au Sommet sur l'enseignement supérieur.**

Portées par l'énoncé « Une société québécoise du savoir pour tous », les quatre thématiques préparatoires au Sommet, proposées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie se déclinent ainsi : 1) la qualité de l'enseignement supérieur; 2) l'accessibilité et la participation aux études supérieures; 3) la gouvernance et le financement des universités; 4) la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec.

*« ... si l'on examine les quatre valeurs sur lesquelles repose la réflexion proposée par le ministre (...), il n'est pas évident qu'elles tendent à favoriser la connaissance, le bien commun, l'épanouissement des individus et l'égalité. »*

J'aborderai principalement les trois premiers thèmes, dont les rencontres préparatoires ont déjà eu lieu. Je dégagerai dans un premier temps les orientations ministérielles; dans un second temps, je rapporterai les points de vue critiques de la FNEEQ ou d'autres intervenants et, enfin; je dégagerai quelques pistes de réflexion qui me paraissent pertinentes, notamment concernant la place et le statut des personnes chargées de cours.

D'entrée de jeu, soulignons que le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, l'ancien journaliste Pierre Duchesne, considère l'éducation comme une question de justice sociale. Or, les orientations présentées quant à l'avenir des universités et de l'enseignement supérieur, de même que la contribution des personnes chargées de cours à ceux-ci, participent-elles de cette justice? C'est l'une des questions qui traversent ce compte-rendu.

Je rappellerai en guise de commentaire au mot d'accueil du ministre de l'Éducation supérieure, que la société et

l'économie du savoir, mots clés du Sommet, façonnent une orientation visant à maintenir les avantages socio-économiques des pays du capitalisme avancé<sup>1</sup>, c'est-à-dire à entretenir les inégalités de développement. Par ailleurs, si l'on examine les quatre valeurs sur lesquelles repose la réflexion proposée par le ministre – égalité des chances, excellence, innovation et gouvernance responsable –, il n'est pas évident qu'elles tendent à favoriser la connaissance, le bien commun, l'épanouissement des individus et l'égalité. Voyons plus précisément ce qu'il en est.

Avant de le faire, voici d'abord un bref compte-rendu de la portion du Conseil fédéral de la FNEEQ, tenu les 5, 6 et 7 décembre 2012 à Québec, consacrée au débat des thématiques du Sommet sur l'éducation.

Les délégué-es s'étaient vu assigner des tables qui deviendraient le centre de discussions autour de cinq thématiques (qualité, accessibilité, gouvernance, financement, recherche), ainsi qu'un point concernant le développement de la FNEEQ. Les délégué-es avaient un peu plus d'une heure pour discuter ces points, à partir des balises fournies par la FNEEQ et, le lendemain, une autre période allait permettre de nouveaux échanges en plénière. Ce fut à la fois une occasion de mettre en commun nos expériences et réflexions, et de

constater la convergence de nos critiques. Assurément, l'exercice était beaucoup trop court et je m'en explique.

À la lecture des documents préparés par le ministère, par divers idéologues et par la FNEEQ et la CSN, je constate un affrontement entre des orientations economicistes, éthiques et technocratiques, d'un côté, et des réflexions issues de l'expérience, de l'autre. Ces dernières m'ont paru beaucoup plus pertinentes, car mieux informées. Il me semble en effet que les personnes qui, comme nous, sont au cœur de la tâche de transmission des connaissances sont parmi les mieux placées pour identifier les défis à relever et qu'il y aurait tout à gagner de synthétiser cette expertise et d'en faire l'une des bases des réflexions à venir.

Toujours est-il que, des discussions partagées lors du Conseil fédéral, il se dégage les éléments suivants. Sur la qualité et la gouvernance, il ressort une crainte de l'orientation concurrentielle, notamment par le biais de la standardisation et de la managérialisation au détriment de la liberté de

<sup>1</sup> Les auteurs du documents *Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités* ne disent pas autrement : « L'efficacité avec laquelle une société crée les savoirs nouveaux, les diffuse et les valorise est devenue plus que jamais l'un des principaux déterminants de sa croissance et de son rayonnement. » (p.1). Plusieurs « Lucides » font partie de ces auteurs. Le texte est diffusé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à l'adresse suivante : [http://www.cmm.qc.ca/documents/salleDePresse/2009\\_2010/pacte/pacte-financement-universites\\_fr.pdf](http://www.cmm.qc.ca/documents/salleDePresse/2009_2010/pacte/pacte-financement-universites_fr.pdf) (consulté le 19 janvier 2013).

# QUEL SOMMET LES PERSONNES CHARGÉES DE COURS

## POURRAIENT-ELLES ATTEINDRE?

l'enseignement et de la collégialité. Sur l'accessibilité et le financement, la synthèse des ateliers est très précise : pour la gratuité, contre la hausse des frais afférents, pour une taxation progressiste, contre le mal financement et le financement au prorata de la fréquentation. Par ailleurs, le point sur l'accessibilité a surtout donné l'occasion de rappeler les objectifs fondamentaux de l'éducation. Quant à la recherche, il s'agit de trouver un équilibre entre le développement économique et *social*, et l'indépendance (académique et financière). Enfin, pour ce qui est des perspectives de développement de la FNEEQ, les réponses ont été structurées autour du Sommet. Il s'agirait d'être visibles et de promouvoir un contre-discours.

### 1.1. La qualité de l'enseignement supérieur

Tel qu'annoncé, ce compte-rendu débute par un examen des documents ministériels et se poursuit par celui des documents critiques produits par la FNEEQ, la CSN ou l'IRIS.

Au point de départ, la pertinence du thème de la qualité n'est pas posée. La qualité de l'enseignement supérieur implique cinq enjeux. Dans l'ensemble, il s'agit de développer, diffuser et protéger les connaissances tout comme le patrimoine québécois; de favoriser la prospérité du Québec en tant que société du savoir; de favoriser l'égalité des chances, la participation socioprofessionnelle et la mobilité socioéconomique des personnes. Enfin, sans que le lien n'en soit établi, une optimisation des ressources financières est présentée comme un gage de qualité.

Ces enjeux sont louables, mais il n'est pas évident que les critères permettant de mesurer la qualité concordent avec eux. Les trois indicateurs sont les suivants : taux de diplomation comme réalisation de la mission d'enseignement, niveau de compétence comme réalisation de la valeur ajoutée<sup>2</sup>, classement international comme réalisation de l'excellence.

Attention, le ministère parle de nous lorsqu'il justifie la nécessité d'agir sur la qualité de l'enseignement supérieur. Il vise à améliorer « l'équilibre dans la contribution des professeur-es et des chargé-es de cours ». Nous devons être extrêmement vigilants, car il y a fort à parier qu'un nombre significatif de chargé-es de cours induise une décote des institutions. Plus adéquatement, lorsqu'il est question de vérifier cette qualité, le document d'orientation réfère à la taille des groupes cours et aux compétences pédagogiques. Sur le premier point, un calcul arithmétique permet de

constater que le coût de la charge d'enseignement peut être inversement proportionnel à la taille des groupes : si les enseignants coûtent moins cher, une partie des économies peut servir à diminuer la taille des groupes. Quant au second élément, il n'est pas encore contraignant pour nous. Enfin, la présentation en annexe de quelques données nous fait totalement disparaître lorsqu'elle évoque l'expertise de 9 500 professeur-es de carrière.

Levons le voile sur la qualité. Les différents documents que j'ai consultés convergent et se méfient de l'orientation qualifiante, dont la certification pourrait être déléguée au privé, qui vise à la consolidation d'un marché mondial du savoir où les institutions sont en concurrence les unes contre les autres, notamment pour attirer des étudiants internationaux et des professeurs de réputation. Cette mobilité internationale réduirait d'autant les chances, pour ceux et celles qui y aspirent, d'accéder au statut de professeur.

Les effets pervers de « l'assurance-qualité » commencent à être connus : augmentation des tâches et des coûts administratifs, détournement des fonds, standardisation et croissance des inégalités. Enfin, tous les documents diffusés par la FNEEQ et la CSN rappellent que la qualité ne se mesure pas essentiellement grâce à des critères quantitatifs et comptables. En outre, en ce qui nous concerne, la FNEEQ invite les institutions et l'État à reconnaître l'excellence de la contribution des chargé-es de cours à la vie académique, à la création, à la recherche et à la professionnalisation. Il faut à cet égard se méfier que l'assurance qualité associe aveuglément qualité de la formation et statut de professeur ou qu'on oublie de nous considérer comme partie prenante des différentes évaluations auxquelles les universités doivent déjà faire face. Enfin, Sylvain Marois dans « Brèves réflexions sur l'évaluation » conclut en rappelant que la concurrence au diapason de laquelle doivent se mettre les universités et que favoriserait le mécanisme d'assurance qualité est inversement proportionnelle au désengagement de l'État dans le financement de l'éducation postsecondaire.

### 1.2. L'accessibilité et la participation aux études supérieures

En lisant le document préparatoire, je me sens glisser dans un entonnoir fait pour me convaincre qu'en tant que citoyenne responsable, je dois admettre l'indexation des frais de scolarité. D'ailleurs, on m'en convainc sur la base de la complémentarité des mesures d'accessibilité : offre

<sup>2</sup> Soit dit en passant, cette valeur ne peut se réaliser que sur le marché du travail. Elle ne peut donc être évaluée qu'a posteriori par rapport à la contribution des universités et encore, de manière relativement imprécise.

# QUEL SOMMET LES PERSONNES CHARGÉES DE COURS POURRAIENT-ELLES ATTEINDRE?

géographique étendue, réseau des collègues, quasi-gratuité des études collégiales, faiblesse relative des frais de scolarité et encadrement des frais afférents dans les universités, régime de prêts et bourses et déductions fiscales.

Martin, Éric et Maxime Ouellet, *Les mécanismes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur*, Montréal, IRIS 2012

Le document de l'IRIS vise à démontrer que les mutations en cours de l'enseignement doivent servir les intérêts du capitalisme financier en participant à la valorisation des actifs intangibles. En ce qui concerne l'université, deux types d'actifs sont concernés, tous deux liés au financement : le premier touche le brevetage des innovations; le second a trait à la réputation des établissements. Un troisième actif, relativement moins intangible, mais aussi lié au financement, découle des frais de scolarité qui, en mobilisant l'endettement, participent plus directement à la financiarisation de l'économie (mais aussi à discipliner les futurs employés).

Somme toute, nous dit le ministère, nous aurions mal compris l'accessibilité, surtout à la lumière du « taux d'accès » qui mesure la présence des enfants à un niveau de scolarité que n'avaient pas atteint leurs parents. En effet, selon le document préparatoire, 84 % de l'écart de participation aux études universitaires entre les jeunes de familles à faible revenu et ceux de familles aisées découle non pas de la hauteur des frais de scolarité, mais bien de l'environnement socioéconomique des parents et de l'éducation secondaire. Pourquoi tant insister sur ces inégalités préalables sinon pour faire accepter une hausse des frais de scolarité?

Mais, de cela, il ne sera nullement question par la suite. En lieu et place, le gouvernement insiste sur la scolarité des parents – ce que concrétisera le taux d'accès – et la surestimation par les personnes des coûts de la formation. À cet égard, le gouvernement nous rappelle que les étudiant-es et leurs parents sont les premiers responsables du financement des études. Cela posé, 45 % des étudiants ont contracté une dette d'un montant moyen de 15 102 \$ en 2009.

Bien que les positions individuelles soient distinctes, en tant que collectif nous nous sommes opposé à la hausse des frais de scolarité. Par ailleurs, la FNEEQ et la CSN nous invitent à nous méfier que l'éducation soit essentiellement considérée comme un investissement et qu'elle verse radicalement dans la tendance à la marchandisation et au principe de l'utilisateur-payeur.

### 1.3. La gouvernance et le financement des universités

Dans le document préparatoire au Sommet, ce thème est placé sous le signe du retour sur investissement. Difficile de ne pas craindre la marchandisation des universités avec une telle rhétorique. C'est ainsi que la gouvernance est présentée comme une préoccupation citoyenne (en particulier pour la reddition de compte), alors qu'elle est en fait une importation de l'idéologie du management public, dont les dérives sont déjà connues.

Le document préparatoire à la 3<sup>e</sup> rencontre thématique présente l'organigramme type des universités, le rôle de l'État et en particulier le détail des dépenses pour les universités et les collèges, ainsi que leur comparaison en regard d'autres juridictions (provinces, pays de l'OCDE). Les données sur les dépenses des universités nous permettent de constater que les salaires versés aux professeurs-chercheurs représentent 18 % de la dépense totale pour l'année 2010-2011, par rapport à 4 % pour les personnes chargées de cours et, à titre de comparaison, 6,5 % pour le personnel professionnel non-enseignant, 4,9 % en bourses et 5,5 % en frais de gestion. Personnellement, je me demande comment il se fait que ces derniers frais coûtent davantage que ceux liés aux salaires de ceux et celles qui dispensent 50 % de l'enseignement au premier cycle. Cela dit, entre 2002-2003 et 2008-2009, la part allant aux salaires des chargé-es de cours (5,7 %) a crû davantage que celle allant aux professeur-es (3,7 %). En outre, une part du budget de fonctionnement des universités, destinée à sa mission académique, est détournée pour les dépenses d'immobilisation. Selon la FNEEQ, cette part a augmenté au cours des dernières années, passant de 26 % en 1997-98 à 45 % en 2006-07, accompagnant une hausse semblable consacrée aux frais de publicité.

Enfin, la FNEEQ rappelle qu'elle est en faveur de la gratuité scolaire et du rétablissement d'une fiscalité progressive par la création, par exemple, d'un 4<sup>e</sup> palier d'imposition.

### 2. Résumé des enjeux qui concernent les personnes chargées de cours

J'ai mis de l'avant, au fil de cette analyse, quelques éléments concernant les personnes chargées de cours. J'ajouterai ici qu'un des éléments que j'ai trouvé le plus surprenant, sinon le plus inquiétant, en consultant le document préparatoire au Sommet, concerne une variable. Il s'agit de celle qui établit le coût des enseignants par étudiant à 7 759 \$ pour le Québec. Qu'est-ce que cette variable? Impossible de le savoir, mais la moindre des choses serait de scinder le coût selon le tarif différencié des enseignants. En effet, comment peut-on dire que les salaires des enseignants valent pour la moitié

## SPÉCIAL - SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# QUEL SOMMET LES PERSONNES CHARGÉES DE COURS

# POURRAIENT-ELLES ATTEINDRE?

des coûts de l'enseignement supérieur, alors que ceux des personnes chargées de cours valent environ le cinquième de ceux des professeur-es? Méfions-nous d'autant plus de ces données que la FQPPU s'est montrée préoccupée de l'écart salarial croissant entre les professeurs et la haute direction des universités. Or, si le recrutement d'académicien-nes de réputation est un élément de la concurrence que les dirigeants veulent imposer, il est plutôt à craindre l'accroissement tous azimuts de ces écarts.

Je dirai donc, en guise de conclusion, qu'il me paraît évident qu'il faille continuer à valoriser notre statut et à faire valoir nos expertises en tant que professionnel-les. Nous avons beaucoup à dire au sujet de l'enseignement supérieur.

*Marie-Pierre Boucher, PhD  
Chargée de cours, département de sociologie*

### RÉFÉRENCE :

Blais, Marie, « Assurance qualité : la réingénierie de l'université québécoise continue », *Vie économique*, vol. 4, no 1, 1-10

CSN, *Pour une gouvernance en collégialité et un financement public adéquat des universités*, Contribution présentée au Sommet sur l'enseignement supérieur, décembre 2012, 6p. <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/Sommet-enseignement-superieur/Contribution-CSN-presentation-deuxieme-rencontre-thematique.pdf>

FNEEQ, *Gouvernance et financement. Contribution de la FNEEQ-CSN à la rencontre thématique sur la gouvernance et le financement*, 17 et 18 janvier 2013, 15p.

FNEEQ, *La qualité de l'enseignement supérieur au Québec*, 26 novembre 2012, 26 p.

FNEEQ, *Avis de la FNEEQ sur l'assurance qualité*, Document déposé au Conseil supérieur de l'éducation, décembre 2011, 19p. <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/publications/memoires/Final-Conseil-Sup-Education-2011-12-15.pdf>

FNEEQ, Comité école et société, *Chronique 45 – Systèmes d'assurance qualité*, [http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole\\_societe/Chroniques/Chronique-45.html](http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/Chroniques/Chronique-45.html)

Marois, Sylvain, « Brèves réflexions sur l'évaluation » <[http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/2012-11-26\\_-\\_FNEEQ-CSN\\_-\\_La\\_qualitx\\_de\\_lxenseignement.pdf](http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/2012-11-26_-_FNEEQ-CSN_-_La_qualitx_de_lxenseignement.pdf)

Martin, Éric et Maxime Ouellet, *Les mécanismes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur*, Montréal, IRIS 2012

### Retour sur le Sommet de l'éducation de 1995-1996

Déoulant d'audiences publiques, d'état de la situation, de rapports, de synthèse, de forums généraux, de conférences régionales, le Sommet des États généraux de l'éducation, tenu en mai 1996, portait sur l'ensemble du système d'éducation au Québec.

Pour m'en rappeler l'esprit, j'ai parcouru les *SCUQ-Info* de l'époque. Il se dégage de cette lecture l'impression d'une plus grande proximité au Rapport Parent, impliquant une volonté politique et humaniste d'améliorer l'éducation, d'en favoriser l'accès. À cet égard, et malgré un contexte de crise des finances publiques et d'endettement des universités, les commissaires recommandaient de favoriser les formations de base et le maintien du gel des frais de scolarité. En ce qui concerne les chargé-es de cours, le Rapport questionnait la place différenciée qui leur est faite dans les universités et il recommandait qu'ils soient mieux intégrés, en suivant en cela le modèle développé à l'UQAM depuis 1990. Les commissaires s'interrogeaient plus largement :

Devrait-on viser une meilleure intégration des chargés de cours à la vie universitaire (par exemple, par la création d'un poste de chargé d'enseignement qui implique une charge à temps plein, des tâches reconnues d'encadrement des étudiantes, une participation à l'organisation pédagogique et aux corps décisionnels de l'université) [...]?

La principale recommandation, qui a amorcé la réforme des compétences, insistait pour que tous les enseignants soient formés en psychopédagogie. En ce qui nous concerne, les commissaires étaient de l'avis que « la mission d'enseignement [à l'université], en particulier au 1<sup>er</sup> cycle, ne semble pas recevoir toute l'attention qu'elle mériterait. Placée au bas de la hiérarchie, confiée largement à du personnel précaire, boudée par les professeurs qui sont incités à prendre les bouchées doubles en recherche s'ils veulent se faire une carrière, elle fait figure de parent pauvre du système ». Pour autant, selon le Rapport, « cela ne met pas en doute la qualité des cours offerts par les chargés de cours qui demandent d'ailleurs des conditions qui leur permettraient de mieux assumer les tâches pédagogiques que l'université leur confie. » Les commissaires allaient même jusqu'à recommander que les personnes chargées de cours puissent faire de la recherche.

En 2012-2013, le ton me paraît tout autre et relever d'un esprit beaucoup plus techniciste et mercantile, voire beaucoup plus méprisant à l'égard des personnes chargées de cours. M.-P. B.

# SPÉCIAL - SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## LES CHARGÉES DE COURS, EXCELLENTES ENSEIGNANTES

Avec les rencontres sur la qualité de l'enseignement en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur, on nous ressort la rengaine de la qualité menacée par la présence importante des chargés de cours dans les universités.

D'abord un petit mot sur la qualité. Ce concept est complètement contaminé par les affairistes de toute sorte. Qui définit ce qu'est la qualité? La qualité pour qui et dans quel but? Ça me fait penser aux jugements qu'on porte sur les universités et dont l'UQAM sort toujours perdante pour les raisons mêmes qui sont sa force: une université située au centre-ville et ouverte à la mixité sociale.

Quand on calcule les ratios professeurEs étudiantEs, on oublie toujours de compter les chargés de cours. En fait, les universités préfèrent les cacher de leurs statistiques, comme on cache la bonne immigrée qui est pourtant responsable du succès de la cuisine.

Quand j'entends des déclarations chocs comme «certainEs étudiantEs auront fait tout leur bac sans rencontrer un seul professeur», je ne me peux m'empêcher de riposter que les étudiantEs en question en seraient les premiers surpris, car elles et ils vous jureront qu'elles et ils en ont eu une bonne trentaine. Pour l'immense majorité des étudiantEs, unE professeurE est une personne qui leur enseigne. Et elles et ils ont bien raison.

J'ai beaucoup d'amiEs chez les professeurEs. Je vais en insulter plusieurs ici, mais il faut bien dire qu'en 26 ans d'expérience comme enseignant à l'université avec des contrats à durée déterminée, les témoignages que j'ai recueillis de la plupart des étudiantEs qui connaissent la différence entre unE chargéE de cours et unE professeurE sont à l'effet que les chargés de cours sont meilleurs pédagogues, plus à l'avant-garde, alors que les professeurEs sont payés pour être à la fine pointe des connaissances, et plus disponibles alors même que les professeurEs disposent de bureau et

ne sont pas obligés de travailler en trois ou quatre endroits différents pour arriver à un revenu suffisant.

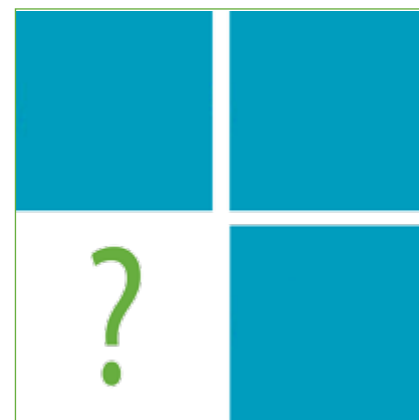
Devrais-je verser dans l'excès inverse de celui que je dénonce en prétendant qu'il suffirait de supprimer les postes de professeurEs? Ce ne serait pas plus malin que les personnes qui associent chargéE de cours et risques pour la qualité.

C'est la qualité de vie des personnes chargées de cours qui est menacée par leur précarité. On ne peut être contre une augmentation du nombre de professeurEs puisqu'il devrait être normal d'avoir une stabilité d'emploi et d'avoir accès à une infrastructure qui permette la recherche.

Mais, de grâce, ne tirez pas sur les précaires, tirez sur la précarité!

Billet signé de Francis Lagacé, 2e vice-président du CCMM-CSN, chargé de cours à l'UQAM

Tiré du blogue « LE BILLET DE FRANCIS LAGACÉ », 3 décembre 2012. [En ligne]. <http://www.francislagace.org/billet.php>



### SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORUM CITOYEN

Dans sa démarche, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) a prévu, en plus des rencontres thématiques et des discussions dans la page Facebook, une École d'hiver - Spécial Sommet (réservée 15 - 35 ans) et des Forums citoyens, organisés par l'Institut du Nouveau Monde. Un de ces forums a lieu à l'UQAM le 2 février prochain. Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire à l'adresse web suivante :

<http://www.inm.qc.ca/enseignement-superieur/forums-citoyens>

L'inscription est gratuite.

Du comité exécutif du SCCUQ, Marjolaine Béland et Ginette Prévost participeront à la journée.





# La contribution des chargées et chargés de cours à la qualité de l'enseignement universitaire

## Déclaration commune

*Nous sommes quelque 13 000 au Québec.*

*On nous appelle chargé de cours, tuteur en formation à distance, superviseur de stage, chargé d'enseignement, chargé de formation pratique, chargé de clinique, accompagnateur ou coach en formation musicale, et autres titres.*

*Nous provenons de divers milieux professionnels et possédons des expertises et expériences diversifiées. Nous sommes détenteurs d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat. Certains sont des professionnels en exercice, d'autres sont des enseignants de carrière. Plusieurs d'entre nous font de la recherche et de la création et contribuent aux services à la collectivité.*

*Notre point commun : nous sommes des enseignantes et des enseignants universitaires à statut précaire, des employés contractuels non permanents des universités québécoises.*

*Nous assumons 50 % de l'enseignement au premier cycle et sommes de plus en plus présents aux cycles supérieurs.*

**Le gouvernement du Québec organise un Sommet sur l'enseignement supérieur et nous saluons cette initiative. Nous souhaitons y participer, particulièrement à la consultation sur la qualité de l'enseignement. Nous voulons faire entendre notre voix et signifier que nous sommes indignés du manque de considération du MESRST pour les chargés de cours dans son *Cahier thématique : la qualité de l'enseignement supérieur au Québec*. Comment consulter sur l'enseignement supérieur sans tenir compte du principal corps d'enseignants universitaires au Québec ?**

***Nous affirmons que :***

La qualité de l'enseignement repose notamment sur la diversité et la complémentarité des enseignants, sur leur expérience pédagogique et professionnelle, sur le travail en équipe et la collégialité. Les enseignantes et les enseignants apportent une contribution personnelle et collective à la formation d'une relève sociale, intellectuelle, artistique et scientifique.

La qualité de l'enseignement n'est pas liée au statut d'emploi de la personne qui enseigne.

La qualité de l'enseignement exige que la mission de formation et l'enseignement soient réellement valorisés, comme l'est la mission de recherche.

La qualité de l'enseignement nécessite des conditions et un environnement de travail adéquats, qui sont aussi les conditions d'apprentissage des étudiantes et des étudiants.

# LE SCCUQ ET LE PROJET DE LOI C-377

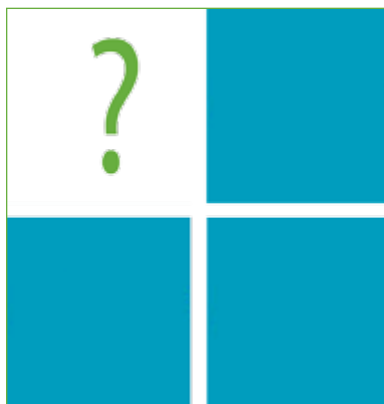
Plusieurs d'entre nous ont suivi le projet de loi « Mammouth » de notre distingué gouvernement Harper. En effet, un peu avant le congé des Fêtes, le projet de loi C-377 a été adopté à 147 voix contre 135. Quels sont les effets pour nous au SCCUQ et pour l'organisation syndicale en général?

Je me suis brièvement penchée sur la question. Loin de moi l'idée de m'inscrire comme spécialiste en la matière, j'ébauche ici quelques éléments de réflexion. Nous en connaissons les tenants et les aboutissants au moment où elle sera mise en application, d'ici là beaucoup d'eau peut couler sous les ponts.

En premier lieu, j'ai tenté d'évaluer les implications que cette loi aura sur nos obligations à rendre compte. À première vue, plusieurs éléments financiers exigés sont déjà présentés aux membres du SCCUQ dans les états financiers. Par exemple : « les déboursés relativement aux activités de relations de travail, les dons, les déboursés relatifs à l'administration, aux coûts indirects, les déboursés relatifs à l'organisation d'activités, relatifs aux activités de négociations collectives, relatifs à des conférences et à des assemblées, aux activités d'information et de formation et dans certaines circonstances les débours judiciaires. » Il sera aussi requis d'indiquer le total des versements effectués aux employés (libérés), entre autres, en ce qui concerne le salaire. Jusque-là, ça va.

À cette liste, s'ajoute « tout versement en argent ou en bien à un payeur ou un bénéficiaire dont la valeur est supérieure à 5 000 \$ ». Cette information est déjà exigée auprès de certains contribuables, dont les travailleurs autonomes. Ça peut aller aussi.

Les autres exigences contenues dans le projet de loi C-377 appellent à un sérieux examen de la motivation qui les commande. Ainsi, les organisations syndicales devront fournir une estimation du temps et des montants consacrés à la conduite des activités politiques et des activités de lobbying. Il est vrai que ces informations pourraient être potentiellement pertinentes pour les membres afin de leur faire connaître toutes les activités réalisées par leurs élus.



Toutefois, la reddition de compte auquel veut nous astreindre la loi n'est pas exclusivement destinée aux membres : ceci irait de soi. Cependant, avec cette loi, l'information devra dorénavant être transmise au gouvernement pour être ensuite publiée « sur le site Internet du ministère », sous peine de lourdes amendes pouvant atteindre 25 000 \$! On peut dès lors s'interroger sur les raisons réelles de cette nouvelle exigence. L'objectif du gouvernement ne serait-il pas plutôt de faire la démonstration que les syndicats détournent l'argent des membres pour faire des activités politiques et du lobbying ? Au nom même de la transparence, principe auquel nul ne saurait se soustraire, on exige maintenant la divulgation d'une information non pas aux utilisateurs, à qui elle est destinée et pour laquelle ceux-ci paient des cotisations syndicales, mais à des tiers non concernés par le projet social du groupe. Ainsi, on se verra dans l'obligation de divulguer publiquement de l'information stratégique (par exemple, les déboursés relatifs aux négociations collectives). L'intérêt de produire cette information publiquement risque d'être d'un tout autre ordre d'idée que celui de la transparence et de la reddition de compte, auquel, au risque de me répéter, les organisations syndicales ont le devoir de s'acquitter auprès de leurs membres.

Déjà, une lecture rapide du projet de loi nous révèle que le problème ne réside pas dans le contenu de l'information à présenter, mais à qui celle-ci doit être fournie!

En une phrase : une énorme entorse au droit à la vie syndicale prenant faussement une vocation fiscale. Dossier à suivre...

Pour en savoir davantage, voici quelques liens :

Parlement du Canada. *Projet de loi émanant d'un député - C-377, Troisième lecture (41-1)*. [En ligne]. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&DocId=5942377>

CSN. *C-377 : Des arguments fallacieux*. [http://www.csn.qc.ca/web/csn/lettre/-/ap/Comm12-12-12c?p\\_p\\_state=maximized](http://www.csn.qc.ca/web/csn/lettre/-/ap/Comm12-12-12c?p_p_state=maximized) [En ligne]. 12 décembre 2012.

SCFP. *C-377 : Les députés conservateurs ont montré leur biais antisyndical en votant pour un mauvais projet de loi*. [En ligne]. 13 décembre. <http://scfp.ca/action-politique/c-377-les-deputes-conservateurs-ont>

Radio-Canada.ca. *Les syndicats contesteront le projet de loi C-377 devant les tribunaux*. [En ligne]. 13 décembre 2012. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2012/12/13/002-finances-syndicats-reactions.shtml>

Marie Bouvier  
Trésorière

# ÉTAT DU MICHIGAN : UN REFLET DE LA SITUATION SYNDICALE?

On n'en parle pas assez, mais ce qui se déroule actuellement au Michigan m'apparaît particulièrement préoccupant. Le Michigan devient le 23<sup>e</sup> État américain à proclamer une loi particulièrement antisyndicale. Appelée « droit au travail », cette loi ne rend plus obligatoire le prélèvement des cotisations syndicales sur les payes pour les ouvrières et ouvriers de sociétés et d'entreprises publiques ou privées. Les syndicats doivent donc prélever directement les cotisations syndicales auprès de leurs membres. L'élément nouveau est que le Michigan est un État où la population de travailleurs syndiqués est beaucoup plus importante que dans les autres États du Sud ou de l'Ouest où de telles lois sont déjà appliquées. Qui plus est que le taux de syndicalisation est plus faible aux États-Unis qu'il ne l'est au Canada.

Au Canada, au niveau fédéral, le projet de loi C-377, qui cherche à obliger les organisations syndicales à fournir des renseignements financiers, découle sûrement d'un même schéma de pensée. Au provincial, on constate au fil des années de plus en plus d'entorses aux acquis syndicaux. En début d'année, le gouvernement ontarien a imposé des contrats de travail aux enseignantes et enseignants du secteur de l'éducation publique au lieu de conclure une entente négociée. Au Québec, le gouvernement Charest avait fait la même chose en 2004 dans la fonction publique. La liste pourrait se poursuivre.

La morosité économique ne peut expliquer à elle seule ce durcissement dans les relations de travail. Ne pourrait-on pas y voir une évolution dans le sens de la consolidation de la situation des mieux « nantis » au détriment de l'ensemble de la population?

Ce qui vient de se passer au Michigan n'est pas encore à l'ordre du jour au Québec. Le Code du travail comprend, depuis 1977, la clause de la retenue syndicale à la source, appelée « formule Rand » du nom du jugement rendu en 1947 lors du règlement de la grève de Ford à Windsor en

Ontario. Une telle loi n'existe pas dans toutes les provinces canadiennes, ni pour les entreprises relevant de la juridiction du code fédéral. Mais ce n'est qu'un article du Code du travail et il n'est pas rare d'entendre des commentaires sur l'« irritant » que représente le mouvement syndical pour la compétitivité et l'efficacité. Des pressions se font sentir. Un gouvernement majoritaire peut aisément modifier une loi. Nous devons rester vigilants.

Il est vrai que le monde du travail est constamment transformé par de nouvelles réalités qui modifient le rapport de force. Le mouvement syndical doit s'adapter à ces changements. Mais se faire imposer des reculs? Il y a une marge que les syndicats ne peuvent accepter.

Les chargées et chargés de cours bénéficient d'une convention collective adaptée aux précaires qu'ils sont. Tout n'est évidemment pas parfait, mais il faut voir le chemin parcouru depuis l'apparition du SCCUQ. Auparavant, les chargés de cours étaient rémunérés environ 1 000 \$ par cours, payés en deux versements, le deuxième n'étant effectué que quinze jours après la remise des notes. Rien d'autre. Au fil des ans, des bonifications ont été apportées. Certaines questions demeurent encore en suspens. Le SCCUQ aura donc à protéger les acquis et à gagner toujours de meilleures conditions.

Ce n'est pas l'affaire uniquement des quelques militantes et militants engagés dans la structure syndicale. C'est l'affaire de tous les chargées et chargés de cours qui doivent s'impliquer dans la défense de leur organisation, d'en faire la promotion pour ainsi maintenir leurs conditions. Ce travail doit se faire tant au niveau des membres, des organisations de base que des structures syndicales.

*Bernard Dansereau Ph.D.  
Retraité*

### Pétitions à signer

Initiée par la CSN sur Avaaz.org « Bloquons l'adoption du projet de loi C-377 »

Le Parti conservateur du Canada veut, avec le projet de loi C-377, forcer toutes les organisations syndicales à divulguer une série d'informations stratégiques pouvant miner leur rapport de force, que ce soit à l'occasion d'une négociation collective ou de l'exercice d'autres droits syndicaux. Les conservateurs veulent également forcer les organisations syndicales à gaspiller leurs ressources humaines et financières à remplir de la paperasse au lieu de se consacrer à leur travail de défense des droits des travailleuses et des travailleurs. [http://www.avaaz.org/fr/petition/Bloquons\\_ladoption\\_du\\_projet\\_de\\_loi\\_C377?cAemlbb](http://www.avaaz.org/fr/petition/Bloquons_ladoption_du_projet_de_loi_C377?cAemlbb)

Initiée par Alexandre Boulerice, député NPD à la Chambre des communes, voici une autre pétition contre le projet de loi C-377. « Je m'oppose à l'adoption de C-377 / I oppose C-377 » sur Change.org : (<http://www.change.org/fr/pétitions/je-m-oppose-à-l-adoption-de-c-377-i-oppose-c-377>).

## AFFAIRES UNIVERSITAIRES

# MEMBRES ÉLUS AUX COMITÉS DE REPRÉSENTATION - LA RECONNAISSANCE DE NOTRE PARITÉ D'EXPERTISE

Le Comité de mobilisation-intégration a tenu cet automne l'ensemble des assemblées d'unité dans tous les départements, écoles et institut de l'UQAM.

Ces assemblées sont d'une grande importance. Elles permettent, entre autres, de créer et de consolider les liens entre les chargées et chargés de cours d'une même discipline ; d'échanger des idées sur la participation des personnes chargées de cours aux enjeux académiques de l'unité et d'élire leurs déléguées, délégués syndicaux ainsi que les représentantes, représentants aux instances comme aux comités de liaison locaux.

Le mandat premier des élues et élus est de veiller à la promotion et à la défense des opinions et des intérêts des

personnes chargées de cours. L'implication des personnes élues aux instances syndicales et institutionnelles est déterminante pour l'ensemble des membres de notre Syndicat. Également, nos représentantes, représentants se doivent d'assurer la diffusion de l'information.

À titre d'exemple, mentionnons que lors des réformes de programmes, les changements effectués peuvent affecter considérablement l'offre de cours et donc l'affichage de ces cours. Voilà qui entraîne de graves conséquences quant aux équivalences de qualifications d'enseignement (EQE). Tout au long du processus de modification des programmes, une grande vigilance doit donc être exercée de la part de nos représentantes et représentants : certains cours pourront être créés et d'autres modifiés avec les conséquences que l'on sait. Étant donné ce processus, il est dès lors très important pour toutes et tous d'en connaître les enjeux. Ainsi, le SCCUQ encourage les représentants et les déléguées, délégués à faire circuler l'information auprès de leurs collègues de la même unité et à assurer un suivi avec les membres représentants des comités institutionnels. L'information doit circuler AVANT que les modifications ne soient acheminées à la Commission des études pour approbation. À ce moment-là, il est possiblement déjà trop tard.

Nos représentantes et représentants au sein des hautes instances universitaires assurent une représentation proactive. Ils font partie du Conseil d'administration et de la Commission des études et doivent statuer sur leurs recommandations. Ils ont une action directe sur les décisions de ces instances.

En parallèle, l'information transmise par toutes et tous à l'équipe du SCCUQ permet de mieux répondre aux besoins des membres et de favoriser la discussion aux niveaux institutionnel et local en vue de préparer la prochaine convention collective.

Chaque personne chargée de cours élue a la responsabilité de veiller sur nos intérêts. Chaque palier d'intervention est crucial pour nous afin que notre contribution à la vie universitaire soit considérée à sa juste valeur. Ceci en parité d'expertise avec cet autre enseignant à l'université : le professeur.

La représentation des chargées et chargés de cours de l'UQAM, c'est nous !

### MANIFESTATION « PROTEST THE PROTOCOL » À L'UNIVERSITÉ MCGILL



Le 23 janvier dernier, le SCCUQ a participé à la manifestation « Protest the Protocol » organisée par AEEDEM (Syndicat de l'enseignement de McGill), SEOUM (Syndicat des employé(e)s occasionnels de McGill), MUNACA-AFPC (Association accréditée du personnel non enseignant de McGill) et la PSA (Association des étudiant-e-s en philosophie).

La manifestation s'est déployée face au pavillon d'administration où se réunissait le Sénat de l'Université McGill. Les manifestantes et manifestants ont exprimé leur désaccord envers le protocole, lequel vise à restreindre les droits fondamentaux de la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

L'appel à la mobilisation circulait depuis décembre; un changement d'attitude de la part de l'Université McGill a été observé la semaine précédent l'événement, nous vous tiendrons au courant des développements.

*Ginette Prévost*  
Vice-présidente aux affaires universitaires



# NOUVELLES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### Assemblée générale du 22 octobre 2012

Cette assemblée a été marquée par un hommage des membres réunis à la mémoire de Marie-Claire Chouinard, décédée prématurément à l'âge de 64 ans. Militante exemplaire et collègue inspirante, Marie-Claire Chouinard a occupé les postes de première vice-présidente (1981-1984), de vice-présidente à la convention collective (1987 à 1989) et de présidente (1990 à 1992) au sein du SCCUQ.

Les membres ont également élu Gaëlle Breton-Le Goff au poste de vice-présidente à la convention collective et Ginette Prévost au poste de vice-présidente aux affaires universitaires. L'équipe syndicale est enfin complète. Roger Vaillancourt a été élu à titre d'officier d'élections substitut. L'Assemblée a remercié les membres qui ont présenté leur candidature et félicité les personnes élues.

Alors que Richard Labonté et Thérèse Lafrance agissaient respectivement à titre de présidente et de secrétaire d'élections pour une dernière fois, une motion de remerciement et de félicitations à leur égard a été adoptée. Les membres ont tenu à souligner leur intégrité et leur engagement tout au long de leurs mandats.

L'Assemblée a accueilli les candidats au poste de recteur, Gérald Larose et Robert Proulx. Au terme de leurs allocutions et des échanges qui ont suivi, les membres ont souligné que l'exercice mettait en évidence le poids minime de la voix des personnes chargées de cours dans le processus électoral. Cela reflète le peu d'importance qu'institutionnellement on nous accorde. Le fait d'échanger avec les candidats nous a permis de discuter de nos conditions de travail et de la précarité dans laquelle nous nous voyons obligés d'exercer nos fonctions. Dans les mois à venir, notre lutte devra viser la reconnaissance de notre apport à l'Université qui devrait se traduire par des conditions de travail conséquentes.

Enfin, l'Assemblée a accordé un don de 2 500 \$ à la Fondation UQAM pour la bourse Laurie-Girouard et un don de 1 500 \$ à la mémoire de Sylvie Samson.

### Assemblée du 10 décembre 2012

Le Sommet sur l'enseignement supérieur et la présentation des prévisions budgétaires ont constitué le cœur de la rencontre. La vice-présidente aux relations intersyndicales a fait la présentation des actions entreprises par le SCCUQ lors des rencontres préparatoires au Sommet. Les membres ont discuté principalement des différents problèmes que posent la perspective de l'instauration de l'assurance-qualité

et le manque de reconnaissance ministérielle à l'égard de notre corps d'emploi. Il a été résolu qu'une consultation des membres sur les éléments du Sommet sur l'enseignement supérieur soit organisée. Cette consultation sera suivie d'une Assemblée générale spéciale qui aura lieu au mois de janvier.

La trésorière a présenté un diaporama sur les propositions budgétaires qui traduisent l'effort commun pour arrimer les projets prévus et les dépenses courantes à une nouvelle contrainte : la baisse du taux de cotisation. La trésorière a annoncé que lors de l'assemblée de juin, elle présentera l'état de la situation après six mois d'exercice afin de procéder à des ajustements si cela est nécessaire.

Certains postes ont été comblés : Ivan Constantineau a été élu à titre de membre du Comité de surveillance des finances, Mazel Bidaoui à titre de membre du Comité permanent de révision du règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle et Hélène Ouimet à titre d'assesseure au Comité institutionnel d'application de prévention du harcèlement psychologique. Des élections auront lieu prochainement afin de combler les postes vacants à la présidence d'élections, au secrétariat d'élections, au Comité permanent de révision du règlement no 8 des études de cycles supérieurs, au Comité institutionnel d'application de la politique environnementale et au Comité des programmes de formation à l'enseignement (CPFE).

La vice-présidente à la convention collective a soumis à l'assemblée la *Lettre d'entente sur la prolongation du trimestre d'hiver 2012 et du début du trimestre d'automne 2012*. Le SCCUQ et l'UQAM sont arrivés à un accord sur les modalités de reprise (calendrier), l'attribution des charges de cours (priorité pour reprendre la charge de cours interrompue), la rémunération (salaire pour 15 semaines, même si le trimestre d'automne 2012 ne durera que 12 semaines), le pointage (même pointage même si on enseigne 12 semaines), l'évaluation des enseignements (l'évaluation des enseignements a été annulée pour l'hiver 2012) et la mise en place d'un comité de travail patronal-syndical (afin de développer des stratégies pour mieux réagir en cas de grève et éviter les problèmes qu'on a vécus). Un point de désaccord demeure sur la demande faite par le SCCUQ visant à obtenir un montant de 750 \$ par cours repris, la somme totale devant être versée dans le fonds des projets d'intégration. Notre demande représentait environ 250 000 \$. L'UQAM a fait une contre-proposition pour un montant s'élevant à 50 000 \$. Nous l'avons refusée. L'offre finale de l'UQAM s'élève à 75 000 \$ et l'Université nous demande l'abandon de 4 griefs collectifs. Après plusieurs discussions, l'assemblée a résolu, à la majorité, de signer la *Lettre d'entente sur la prolongation du trimestre d'hiver 2012 et du début du trimestre d'automne 2012* et d'accepter les

# NOUVELLES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

conditions posées par l'Université concernant la somme à verser dans le fonds d'intégration des personnes chargées de cours.

L'Assemblée a également résolu de verser 1 500 \$ à la Fondation de l'UQAM pour la bourse SCCUQ-Christiane-Malet ; 2 000 \$ en appui à nos collègues de l'AGSEM-McGill's Teaching Union - Le Syndicat d'Enseignement de McGill (FNEEQ-CSN) en négociation difficile d'une première convention collective; 500 \$ en appui au Syndicat des salariés des produits de céramique en grève depuis le 4 mai 2012 et sans convention collective depuis le 13 décembre 2011; 500 \$ en appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses du CRDITED de Montréal (STTCRDITEDMTL-CSN) qui lutte pour que 130 travailleuses immigrantes

congédiées injustement soient réintégrées; 250 \$ à la Campagne des Paniers de Noël de la CSN pour les syndicats en conflit; 1 000 \$ à la Fédération des femmes du Québec (FFQ); 500 \$ au Centre St-Pierre, qui accueille près de 800 organisations sociales et communautaires et 500 \$ à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), qui favorise une meilleure compréhension des enjeux sociaux et économiques.

*Nathalie Miglioli*  
*Secrétaire générale*

## JOURNÉE DE CONSULTATION DES PERSONNES CHARGÉES DE COURS - 31 JANVIER

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) a lancé en novembre une vaste consultation qui se soldera par le Sommet sur l'enseignement supérieur le 25 et 26 février prochain.

Il est important que les personnes chargées de cours apportent leur voix auprès du ministre Duchesne (voir l'article de Marie-Pierre Boucher, intitulé *Quel sommet les personnes chargées de cours pourraient-elles atteindre?* en page 4).

Voici pourquoi nous convions tous les membres du SCCUQ à participer à la journée de consultation « Nous sommes des partenaires essentiels à la vie académique de l'UQAM », qui se tiendra le 31 janvier prochain dans nos locaux.

Plusieurs thématiques seront abordées et débattues lors de cette journée.

### HORAIRE DE LA JOURNÉE

9 h à 12 h 30 – Ateliers au local A-R540

13 h 30 à 17 h – Assemblée générale spéciale.

## CCMM-CSN

Lors de son Assemblée générale du 9 janvier dernier, le Conseil central du Montréal Métropolitain (CCMM-CSN) a invité les déléguées et délégués à se prononcer sur les orientations à donner au 35<sup>e</sup> congrès.

À l'instar du dernier congrès de la CSN, le CCMM-CSN propose de réfléchir sur le syndicalisme dans son ensemble. Comme le document *Devoir de renouvellement* le souligne, la réflexion sur le sujet doit « plus que jamais, reposer sur les valeurs qui sont les fondements de l'action syndicale à la CSN : l'autonomie, la démocratie et la solidarité ».

Ce document de travail est disponible en PDF dans le site du CCMM-CSN, dans la section « Documentation » -> « Textes de réflexion », sous le nom 2013-01 *Résumé Devoir de renouvellement.pdf* (<http://www.ccmm-csn.qc.ca/textes-de-reflexion>)

Les assemblées générales du CCMM-CSN ont lieu les premiers mercredis de chaque mois. Cette année, cinq membres du SCCUQ sont délégués au CCMM-CSN, soit Danielle Doucet, Zakaria El-Mrabet, Marjolaine Béland, Yvette Podkhebnik et Marie-Pierre Boucher, ainsi que Nathalie Miglioli comme déléguée substitut.

Le 35<sup>e</sup> congrès de CCMM-CSN aura lieu du 10 au 14 juin prochain.

# COMITÉ MOBILISATION-INTÉGRATION

## FÊTE DE NOËL DU SCCUQ

Le 21 décembre dernier, la Fête de Noël du Syndicat s'est déroulée à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Si j'ai choisi l'ITHQ comme lieu pour notre repas des Fêtes, c'est parce que c'est une institution qui, tout comme les personnes chargées de cours que nous sommes, dispense un enseignement de qualité à de jeunes étudiants. Je crois que nous pouvons être fiers d'encourager la relève dont le talent fait déjà la renommée du Québec par-delà les frontières.

Des prix totalisant 3 727 \$, dont 14 cadeaux du SCCUQ et 14 commandites, ont été attribués à 28 gagnantes et gagnants par tirages lors du repas.

Nous tenons à remercier plus particulièrement tous nos commanditaires pour leur généreuse contribution, notamment les personnes suivantes : Susan Ross, directrice du Service des espaces commerciaux et hébergement, Éline Normandeau, animatrice pédagogique au Département de musique, Pierre Richard, de la Bijouterie Le Parchemin, Carole Richer, responsable des Ventes et Banquets à l'ITHQ, Marie-Claude Simard, directrice, Hôtel de l'Institut, Daniel Gélinas, maître d'hôtel à l'ITHQ, Serge Roch, directeur de la librairie Jasmin de la COOP-UQAM et Ginette Prévost, vice-présidente aux affaires universitaires du SCCUQ.

Le SCCUQ se félicite d'avoir fait des heureux.

Voici la liste des personnes gagnantes.

### Gagnants Noël 2012 - Liste des commandites

Direction du Service des espaces commerciaux et hébergement des espaces commerciaux et hébergement : forfait de séjour au Centre écologique la Huardière (valeur de 300 \$)

**Anne-Marie Benoit, Linguistique**

Direction du Service des espaces commerciaux et hébergement des espaces commerciaux et hébergement : une série de 10 billets pour le stationnement Sanguinet (valeur de 110 \$)

**Michel Devost, Management et technologie**

Département de musique : quatre paires de billets pour un concert au choix de la personne gagnante (avril 2013) (valeur de 32 \$)

**Abdesselam Bouhia, Faculté de communication**  
**Marielle Lacombe, Organisation et ressources humaines**  
**Hassan Younes, Mathématiques**  
**Annick Bourget, Sexologie**

Le Parchemin : 4 chèques-cadeaux de 50 \$ chacun (valeur de 200 \$)

**Ndack Kane, Sciences économiques**

**Thérèse Bujold, Département d'éducation et formation spécialisées**

**Gaëlle Breton-Le Goff, Sciences juridiques**

**Stéphanie Viola-Plante, Science politique**

ITHQ : Un repas du soir pour deux avec bouteille de vin du sommelier (valeur de plus de 200 \$)

**Hoa Nguyen-Lethanh, Chimie**

Restaurant La Presqu'île (apportez votre vin) : carte-cadeau de 80 \$

**Sylvie Goupil, Science politique**

Brasserie T! (ou « le petit Toqué! ») : carte-cadeau de 70 \$

**Ginette Prévost, Danse**



Usine C : une paire de billets (valeur de 70 \$) pour la première (mardi 23 avril 2013) du spectacle « Kiss & Cry »

**Driss Ouedghiri, Management et technologie**

### Gagnants Noël 2012 - Liste des cadeaux

Au magasin Le Parchemin : 4 chèques-cadeaux, de 50 \$ chacun, offerts par le Syndicat (valeur de 200 \$)

**Mohamed Nassim, Mathématiques**

**Monique Gervais, Linguistique**

**Jocelyn Chamard, Histoire**

**Louise Lavoie, Sciences économiques**

À la COOP-UQAM : 4 cartes-cadeaux, de 50 \$ chacune, offertes par le Syndicat (valeur de 200 \$)

**Marie-Hélène Legault, Sciences économiques**

**Julie Bramont, École de langues**

**Mustapha Kebiche, Géographie**

**Marie Bouvier, Sciences comptables**

3 iPod Touch 4<sup>e</sup> génération 16GO offerts par le Syndicat (valeur de 230 \$ chacun)

**Michèle Salesse, Études littéraires**

**Jean Piché, Marketing**

**Michel Sarra-Bournet, Histoire**

3 iPad Wi-Fi MINI 32GO offerts par le Syndicat (valeur de 493 \$ chacun)

**David Lewis, Histoire**

**Dominique Sarrazin, École des arts visuels et médiatiques**

**Jean-François Lessard, Science politique**

*Louise Samson, alias Mère Noël*

*Jawaher Chourou, alias Bon Génie*

## COMITÉ DES AGENTES ET AGENTS DE TRAVAIL

# CAPSULES D'INFORMATION SUR LA CONVENTION COLLECTIVE

### Trimestre sur 12 semaines

Au trimestre d'hiver 2013, certains groupes-cours se déroulent sur une période de 12 semaines, soit du 4 février au 19 avril. Cette mesure a été prise par l'Université pour accommoder les étudiantes et étudiants qui terminent leur cégep plus tard en raison de la grève étudiante de 2012. Les personnes chargées de cours qui enseignent à ces groupes recevront la même rémunération que pour un trimestre régulier de 15 semaines.

### Évaluation de fin de probation

La période de probation d'une personne chargée de cours se termine lorsque celle-ci a assumé six activités d'enseignement de 45 heures ou l'équivalent. Au cours ou au terme du trimestre où une personne assume sa sixième activité d'enseignement, la direction du département, ou une personne qu'elle désigne, procède à l'évaluation de la période de probation de la personne chargée de cours. Les éléments qui peuvent être considérés dans cette évaluation sont énumérés à l'article 15.05 de notre convention collective.

Si vous êtes en fin de probation, le Service du personnel enseignant vous informera de la tenue de votre évaluation. Vous pourrez alors soumettre tous les documents que vous estimez pertinents. Vous pourrez aussi demander par écrit à la direction de votre département d'être entendu(e).

### Demandes de reconnaissance d'exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)

Voici les périodes de demande d'EQE au cours du trimestre d'hiver 2013. Ces informations sont également disponibles dans la page d'accueil d'Accent.

#### **1. Procédure exceptionnelle, pour les personnes embauchées à l'UQAM pour la première fois à l'hiver 2013**

*Enregistrement de la demande dans Accent et dépôt des pièces justificatives au département : du 7 janvier au 1er février 2013*

*Décision de l'assemblée départementale : du 4 au 8 février 2013*

*Enregistrement de la demande de révision de la décision, s'il y a lieu : du 11 au 20 février 2013*

#### **2. Procédure exceptionnelle, pour les personnes ayant obtenu un diplôme supplémentaire pertinent**

Les dates sont les mêmes que celles ci-dessus.

#### **3. Procédure exceptionnelle, pour les nouveaux cours**

*Enregistrement de la demande dans Accent et dépôt des pièces justificatives au département : du 25 janvier au 1er février 2013*

*Décision de l'assemblée départementale : du 4 au 8 février 2013*

*Enregistrement de la demande de révision de la décision, s'il y a lieu : du 11 au 20 février 2013*

#### **4. Procédure annuelle, pour tous**

Les dates pour la procédure annuelle de demande de reconnaissance d'EQE seront connues et affichées dans Accent sous peu.

Depuis janvier 2011, la convention collective UQAM-SCCUQ stipule : « Lorsqu'est requise comme exigence de qualification la détention d'un doctorat, le département peut prévoir des équivalences ». Nous vous invitons donc à vérifier en mars si des EQE dans votre département ont été modifiés pour inclure de telles équivalences, vous permettant ainsi d'obtenir la reconnaissance de nouvelles EQE.



## Sessions d'information sur les programmes de perfectionnement et sur les EQE

Le lundi 25 février 2013, le SCCUQ offrira deux séances d'information aux personnes chargées de cours selon l'horaire suivant :

13 h 30 – Information sur les programmes de perfectionnement pour les chargés de cours  
Avec Lise Nantel et Nicolas Milot, membres du comité de perfectionnement

15 h – Information sur les demandes d'exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)  
Avec Robert Drouin et Karine Lamoureux, membres du comité des agentes et agents de relations de travail

Le local pour ces deux séances d'information est le A-1840.

### Inscriptions

Nous demandons aux personnes qui désirent participer à l'une ou l'autre de ces rencontres de bien vouloir nous confirmer leur présence en laissant un message téléphonique à la boîte vocale du SCCUQ : 514 987-3000 poste 3720, et ce, au plus tard le 20 février.

Dans votre message, veuillez mentionner vos nom et prénom, votre département et la ou les séances d'information auxquelles vous vous inscrivez.

## Convention collective UQAM-SCCUQ

Nous vous rappelons que la convention collective des personnes chargées de cours de l'UQAM est disponible en version électronique sur le site du Service des ressources humaines : <http://www.rhu.uqam.ca/> sous l'onglet « Contrats collectifs de travail ».

## Consultation de vos évaluations d'enseignement

Vous pouvez consulter les résultats des évaluations d'enseignement faites par vos étudiantes et étudiants au site : [www.evaluation.uqam.ca/enseignant/](http://www.evaluation.uqam.ca/enseignant/). Pendant la période d'évaluation des enseignements, vous pouvez remplir une fiche de variables contextuelles liées au cours. Les résultats de l'évaluation d'un cours donné sont disponibles après que les résultats finaux aient été transmis au registrariat pour ce cours.

## Bourses de perfectionnement long

Vous êtes admissible à une bourse de perfectionnement long si vous êtes dans la situation suivante :

- vous n'êtes pas en situation de double emploi;
- vous êtes à l'UQAM comme personne chargée de cours depuis au moins 3 trimestres;
- vous avez donné au moins 6 charges de cours.

Pour les personnes qui étudient au doctorat à temps plein et qui ont terminé leur scolarité de doctorat :

- vous êtes à l'UQAM comme chargé de cours depuis au moins 2 trimestres;
- vous avez donné au moins 2 charges de cours.

En effet, deux bourses sont réservées en priorité à ces personnes dans le but de favoriser l'accès à la carrière professorale.

Les critères d'attribution des bourses et les formulaires sont disponibles sur le site du Service des ressources humaines : <http://www.rhu.uqam.ca/>

La date limite pour présenter une demande est habituellement en mai. Elle sera fixée au cours des prochaines semaines et diffusée par le Service du personnel enseignant par Accent.

## RELATIONS INTERSYNDICALES

# DONS DE SOLIDARITÉ ANNÉE 2012

La Politique de solidarité du SCCUQ répartit les sommes à accorder en fonction des priorités suivantes : les syndicats en conflit, les organismes de défense des droits sociaux, les bourses étudiantes et le mouvement de solidarité internationale. Toutefois, le SCCUQ conserve sa capacité d'initiative pour soutenir une lutte particulière, comme celle des étudiants en 2012.

### Les syndicats en conflit

AGSEM – McGill's Teaching Union – Unit 3 Course Lecturers and Instructors (FNEEQ-CSN) 2 000 \$  
Solidarité paniers de Noël (CSN) 250 \$  
Syndicat des salariés des produits de céramique et autres (SSPCA-CSN) 525 \$  
Syndicat des travailleurs et travailleuses du CRDITED de Montréal (STTCRDITEDMTL-CSN) 500 \$

### Les organismes de défense des droits sociaux

Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS) 150 \$  
Association sportive et communautaire du Centre-Sud Inc. (ASCCS) – Comité des paniers de Noël de l'UQAM 150 \$  
Auberge Madeleine 150 \$  
Carrefour Mousseau 100 \$  
Centraide du Grand Montréal – Campagne UQAM 2012 150 \$  
Centre St-Pierre 500 \$  
Comité BAILS Hochelaga-Maisonneuve 150 \$  
Comité Chômage de l'Est de Montréal (CEEM) 150 \$  
Comité Chômage de Montréal (CCM) 150 \$  
Croix-Rouge canadienne, Division du Québec 150 \$  
Dans la rue 100 \$  
FATA – Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés 150 \$  
Fédération des femmes du Québec (FFQ) 1 000 \$  
Femmes autochtones du Québec 1 000 \$  
Fondation La rue des femmes 150 \$  
Fondation Léa-Roback 150 \$  
Fondation Léo-Cormier 150 \$  
Fondation Opti-Vie Inc. 150 \$  
GRIS-Montréal 150 \$  
Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) 500 \$  
Inter-Val 1175 - Fonds à la mémoire de Sylvie-Samson 1 500 \$  
Ligue des droits et libertés 150 \$  
L'itinéraire 100 \$  
MEPAQ – Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec 150 \$  
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale 100 \$

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) 150 \$  
Revdec 150 \$

### Solidarité avec le mouvement étudiant

Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) 475 \$  
Associations étudiantes facultaires de l'UQAM en grève qui ont fait des demandes 4 000 \$  
AESS 500 \$  
ADEESE 1 000 \$  
AFESH 1 000 \$  
AFESPED 1 500 \$  
CLASSE (Coalition large de l'ASSÉ) 5 000 \$ (autre budget)  
Fonds de solidarité inter-UQAM (denrées alimentaires) 150 \$  
Maison de la grève – Collectif du Littoral 200 \$

### Les bourses étudiantes

Bourse SCCUQ-Christiane-Malet - Fondation de l'UQAM 1 500 \$  
Bourse SCCUQ-Laurie-Girouard - Fondation de l'UQAM 2 500 \$

### Le mouvement de solidarité internationale

Amnistie internationale 150 \$  
SolidArQc – Solidarité Argentine-Québec 100 \$

*Danielle Doucet*  
*Vice-présidente aux relations intersyndicales*



L'UTILE est l'acronyme d'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant.

Une équipe d'étudiantes, étudiants et de finissantes, finissants de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal mobilise actuellement toutes les ressources nécessaires à la création d'un projet de coopérative d'habitation étudiante, ainsi qu'à sa mise en œuvre en plein cœur du Quartier latin, dans l'îlot Voyageur.

L'initiative a reçu un appui enthousiaste de plusieurs personnalités publiques et politiques, d'organismes et de syndicats.

Le SCCUQ s'est joint à dix associations et syndicats de l'UQAM pour demander à la première ministre Marois d'arrêter la vente des deux bâtiments réhabilitables de l'îlot Voyageur à des intérêts privés.

Un communiqué de presse (voir encadré ci-dessous) a été envoyé aux médias le vendredi 18 janvier.

Voir à ce sujet :

- Le site UTILE pour le Quartier latin à l'adresse <http://www.pourlequartierlatin.org/>

- la vidéo Une coopérative d'habitation étudiante dans l'îlot Voyageur? sur Vimeo

**Appui de la communauté de l'UQAM à UTILE** - Montréal, le 18 janvier 2013 - Ensemble, les quatre principaux syndicats et les sept associations facultaires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), appuient avec enthousiasme le projet de l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). Enfin, dirons-nous, un projet positif, bien structuré et proche de nos communautés visant à réhabiliter en partie l'îlot Voyageur, et surtout à mettre en œuvre une coopérative de solidarité d'habitation étudiante en plein cœur du Quartier latin, un quartier que nous – enseignant.es, employé.es de soutien, employé.es étudiant.es et étudiant.es – fréquentons au quotidien.

Le projet de l'UTILE, dont le lancement a eu lieu le 16 janvier à la chaufferie du Cœur des sciences de l'UQAM, est une solution collective à un problème social crucial concernant l'engagement des étudiant.es aux études post-secondaires, puis à leur poursuite, à savoir : la carence en logement étudiant au centre-ville de Montréal. Les groupes de personnels et d'étudiant.es de l'UQAM que nous représentons valorisent une telle solution, car elle favorise le maintien d'un coût abordable de logement tout au long des études supérieures, une sécurité nécessaire à leur bon déroulement.

Pour cela, nous demandons en urgence à la Première Ministre du Québec, Madame Marois, d'arrêter la vente des deux bâtiments existants et réhabilitables de l'îlot Voyageur à des intérêts privés. L'importante question sociale du coût prohibitif du logement urbain trouve par ce projet une solution plus que valable pour la population étudiante, qui est, ne l'oublions pas, notre avenir collectif. Une telle intervention directe du gouvernement permettrait à l'UTILE de poursuivre la mobilisation des ressources nécessaires à la complétion du projet de coopérative de solidarité d'habitation étudiante déjà bien amorcée et soutenue par nombre de partenaires, dont nous qui travaillons et étudions à l'UQAM.

Par ailleurs, des groupes impliqués dans le logement social pourraient voir dans la sauvegarde plus large de l'îlot Voyageur par le gouvernement, une opportunité d'améliorer les conditions de logement de personnes à faibles revenus ou fragilisées au centre-ville, d'autres populations que nous connaissons bien aussi.

Les organisations suivantes de l'UQAM lancent un appel au gouvernement afin que le projet d'UTILE se réalise et cela, en arrêtant, dans un premier temps, la vente de deux immeubles de l'îlot Voyageur :

Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE)  
Association étudiante de l'École des Sciences de la gestion (AEESG)  
Association étudiante du secteur des sciences (AESS)  
Association facultaire étudiante des arts (AFEA)  
Association facultaire étudiante des langues et communication (AFELC)  
Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH)  
Association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED)  
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)  
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE)  
Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM)  
Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ)

# CONSULTATION SUR LE SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## Journée thématique du SCCUQ Sommet sur l'enseignement supérieur

Au mois de novembre 2012, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a lancé une vaste consultation qui se soldera par le Sommet sur l'enseignement supérieur qui se tiendra les 25 et 26 février prochain. Lors de notre dernière assemblée générale, les membres ont voté la tenue d'une consultation, suivie d'une assemblée générale spéciale, sur les enjeux du Sommet.

Voici pourquoi nous convions tous les membres du SCCUQ à participer à la journée thématique intitulée « Nous sommes des partenaires essentiels à la vie académique universitaire », le 31 janvier prochain.

### Horaires de la consultation

- 9 h Accueil au lieu social du SCCUQ (A-R542)
- 9 h 15 Atelier 1 – Lesthèmes du Sommet et la reconnaissance des personnes chargées de cours : les enjeux
- 10 h 45 Pause
- 11 h Atelier 2 – Lesthèmes du Sommet et la reconnaissance des personnes chargées de cours : les perspectives d'action
- 12 h 30 Fin des discussions



## PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

**Date :** le 31 janvier 2013  
**Heure :** 13 h 30  
**Lieu :** Hôtel Gouverneur Place Dupuis  
1415, rue St-Hubert, Montréal  
Salle La Capitale, 4e étage

### PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour et du minutage
3. Mot d'accueil de l'Exécutif
4. Comité plénier sur le Sommet sur l'enseignement supérieur
5. Résolutions
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 décembre 2012

## 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Réservez dès maintenant votre journée du 8 mars !

Cette année, la journée se déroulera sous le thème : « Le féminisme, plus actuel que jamais... pour des lendemains égalitaires »

Pour l'occasion, le SCCUQ organisera une activité dont les détails seront dévoilés à la fin du mois de février.

Consultez vos courriels.

